Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9470493
Centre d'intérêt: 630

Comité pour l'automatisation des bibliothèques du réseau des cégeps (Québec).

Rapport du Comité pour l'automatisation des bibliothèques du réseau des cégeps ; groupe de travail, réd. des textes C. Gabriel Allard, Micheline Belleau, Gilles Charest, Monique Gauthier, Angèle Grégoire-Murphy, Serge Harvey, Jacques Maltais, Michel Robert ; [pour le] D.I.S.C. (Développement informatique des systèmes des collèges) Fédération des cégeps. -- Montréal : La Fédération, 1983.
49 f. ; 28 cm.

Bibliogr. : f. 49.

Descripteur(s): *Bibliothèque *Documentation *Moyen d'enseignement *Automatisation *Ordinateur *Traitement de l'information *Collégial (Niveau)

L'informatisation des bibliothèques des cégeps du Québec fait l'objet de ce rapport qui propose, par ce moyen, de mettre sur pied une banque commune de données sur les documents imprimés et audiovisuels. Cette banque serait créée grâce à la mise en commun non répétitive des services de traitement de chaque collège. Parmi les possibilités d'échanges en réseau qui deviendraient ainsi possibles, on note le prêt entre bibliothèques, l'élaboration de dossiers bibliographiques, la normalisation catalographique. Après un historique et un aperçu de la problématique, le document présente les hypothèses étudiées et la solution retenue, les coûts du système et son financement, puis propose des modalités d'organisation et de fonctionnement.

Après examen de plusieurs systèmes, le comité propose d'adopter le système SIGIRD (Système intégré de gestion informatisée des ressources documentaires) développé par l'Université du Québec à Montréal; ce système permet d'instaurer un réseau spécifique pour les bibliothèques de collèges. Pour l'opérer, diverses solutions sont proposées, reposant sur les ordinateurs VAX-750 ou VAX-780 et l'achat des logiciels de l'UQAM. Le mode de fonctionnement favorisé serait la mise sur pied d'une corporation à but non lucratif qui conclurait des ententes de services avec un organisme existant.

Type de document: r

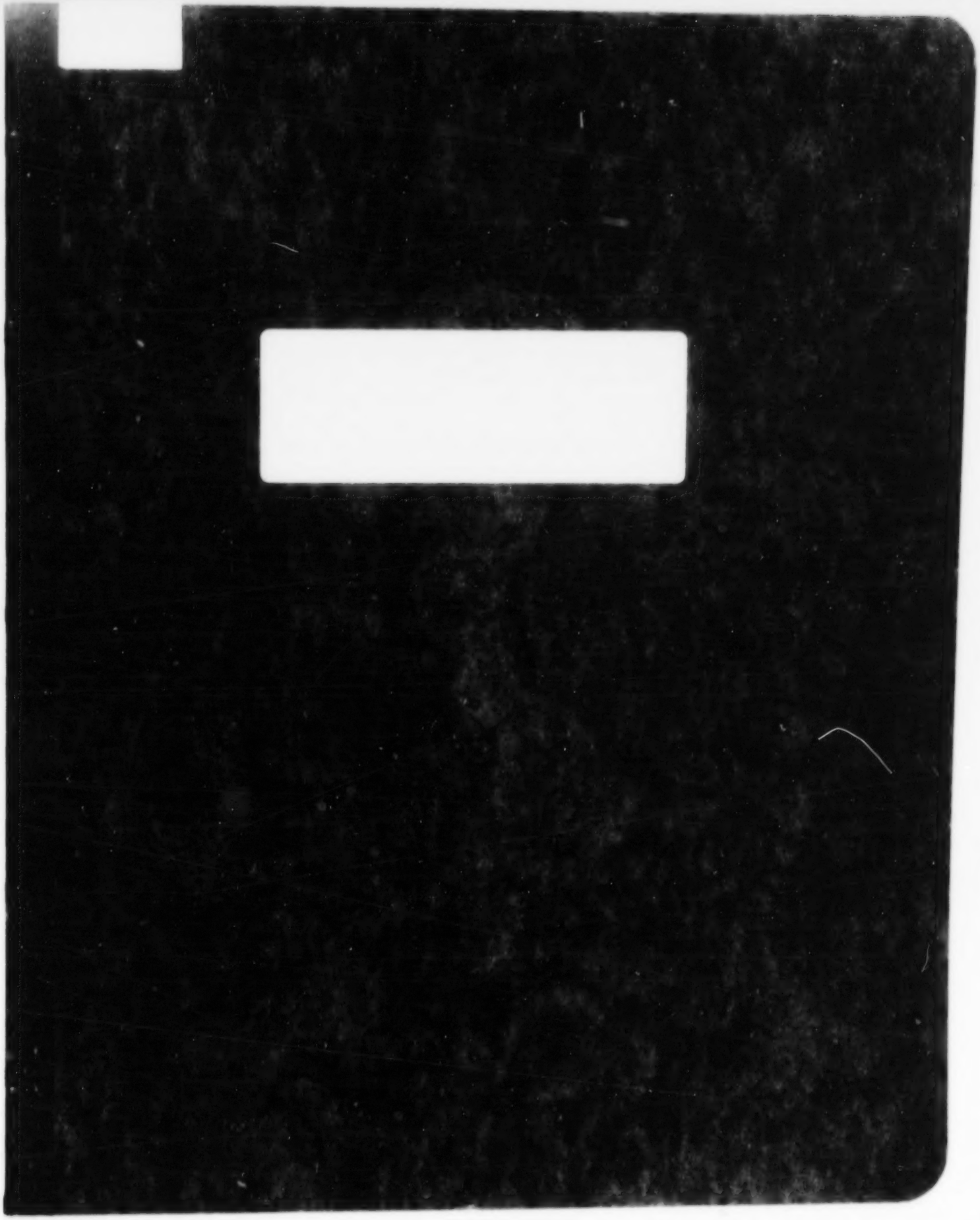

EDUQ 8470493

BB-08
DS-263

D.I.S.C. (Développement informatique des systèmes des collèges)

Fédération des cégeps

RAPPORT DU COMITE POUR L'AUTOMATISATION DES BIBLIOTHEQUES DU RESEAU DES CEGEPS

Groupe de travail
rédaction des textes:

C.-Gabriel Allard
Micheline Belleau
Gilles Charest
Monique Gautier
Angèle Grégoire-Murphy
Serge Harvey
Jacques Maltais
Michel Robert

Traitement de textes:

Lucie Massé
Collège Montmorency

Février 1983

Fédération des cégeps, 500, boulevard Crémazie est, Montréal, (Québec) H2P 1E7 – Tél.: (514) 381-8631

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 1

2. HISTORIQUE 3

3. PROBLEMATIQUE 4

4. HYPOTHESES ETUDIEES ET SOLUTION RETENUE 7

5. COUTS DU SYSTEME ET DE FINANCEMENT 13

6. MODALITES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT 33

7. CONCLUSION: RECOMMANDATIONS 36

ANNEXE I - LISTE DES SIGLES EMPLOYES 38

ANNEXE II - CHRONOLOGIE DES EFFORTS D'AUTOMATISATION DES BIBLIOTHEQUES DE COLLEGES 39

ANNEXE III- RAPPORT DE L'EXPERIMENTATION 42

ANNEXE IV - DUPLICATION DES VOLUMES 48

ANNEXE V - BIBLIOGRAPHIE 49

1. INTRODUCTION

Pourquoi parler d'automatisation des bibliothèques à une période où les collèges parviennent difficilement à maintenir les mêmes services et osent avec prudence et discrétion explorer quelques projets de développement? Au moment où les collèges ont déjà pris l'option du virage technologique, les administrateurs de collèges seront attentifs à l'idée de soutenir un développement informatique dans le secteur des bibliothèques. Une documentation exhaustive, accessible rapidement et bien organisée, est le contenu et le support essentiels à des dossiers tels que la télé-informatique, l'enseignement à distance, la recherche pédagogique, le développement des programmes.

Les différentes personnes impliquées dans ce dossier, pour certaines depuis plus de dix ans, tenteront de vous démontrer que l'automatisation des services de documentation s'avère une solution qui accroîtra la rentabilisation des bibliothèques et qui en assurera une exploitation supérieure. Toute comparaison avec la réalité actuelle s'avère boiteuse car dans ce nouveau contexte, on parlera en terme de réseau. Les collèges ne seront plus isolés; l'informatique leur permettra l'accès à une banque commune de documents imprimés et audio-visuels. Cette banque sera créée d'une façon rapide et progressive par la mise en commun non répétitive des services de traitement de chaque collège. Le prêt entre bibliothèques, l'élaboration de dossiers bibliographiques, la normalisation catalographique sont autant de possibilités d'échanges au niveau d'un réseau.

Une autre préoccupation qui nous concerne est de fournir une partie de l'infrastructure qui permettra d'accueillir les centres de recherche spécialisés dont les collèges veulent se doter.

Nous savons que la qualité de l'enseignement et que l'évaluation institutionnelle sont des dossiers prioritaires dans le milieu collégial. Nous avons entendu des argumentations à l'effet que la recherche et le développement ne doivent pas être l'apanage du milieu universitaire. Nous réalisons aussi que l'étudiant a besoin d'assistance dans son apprentissage et qu'à cet effet la documentation de tout type doit être utilisée et bien intégrée dans différentes situations d'apprentissage. Notre préoccupation est de nous libérer de tâches routinières, fastidieuses et répétitives considérant ce que nous éviteraient les nouvelles technologies. Nous sommes convaincus que les directeurs généraux et les directeurs des services pédagogiques seront sensibles à tout ce qui permettra d'améliorer le processus éducatif. Les mentalités changent et nous réalisons de plus en plus que l'enseignant n'est pas le seul intervenant au niveau des pratiques pédagogiques.

Dans le domaine des bibliothèques, les spécialistes de la documentation, à titre de partenaires pédagogiques, veulent alléger leurs tâches techniques pour se rapprocher de leurs usagers. L'automatisation leur fournit la possibilité d'offrir de meilleurs services, localement en fonction de recherche bibliographique et d'intégration documentaire, collectivement au niveau du traitement et de l'accès à cette documentation.

A l'aube de l'année mondiale des communications, le virage technologique, dans lequel s'est engagée la société québécoise, nous oblige à participer à l'échange de l'information et de la documentation à tous les niveaux.

2. HISTORIQUE

L'idée d'un réseau informatisé des bibliothèques de collèges établi sur une base coopérative remonte à quinze ans et avait été au départ le rêve de la Commission des directeurs de bibliothèques de la Fédération des collèges. L'Ecole des Mines de Fontainebleau, AUBICOQ, le collège Montmorency, le collège André-Laurendeau, le G.T.C.C.Q., CESIGU, CIDBEQ et CERBIQ ont constitué autant de projets et autant de rapports.

Nous nous tournons d'abord avec espoir vers O.C.L.C.; la Centrale des bibliothèques fait avorter le projet. Nous aspirons ensuite à UTLAS, sans y donner suite; nous étudions lors d'un colloque de trois jours BADADUQ-TACO (UQTR). Une table ronde internationale sur un système de gestion des Bibliothèques du Québec redonne espoir, mais les promesses du M.E.Q. n'eurent pas de suite. En 1980, suite à une demande de notre part, le D.I.S.C. s'est impliqué dans le dossier et la Commission des affaires pédagogiques nous a permis de former ce comité d'étude pour comparer quelques systèmes et expérimenter le système SIGIRD de l'Université du Québec à Montréal.

Nous avons donc, depuis le début, travaillé dans la perspective d'un réseau et le présent document en fait son principal objectif.

Vous trouverez en annexe II une chronologie faisant état des efforts d'automatisation des bibliothèques de collèges. L'annexe I donne la liste des sigles employés dans ce texte.

3. PROBLEMATIQUE

Les différents événements vécus depuis dix ans et plus nous ont permis d'approfondir davantage, à chacune des étapes, les différents problèmes auxquels doivent faire face les bibliothèques du réseau collégial. Nous avons déjà eu l'occasion de les faire connaître à deux reprises. La première fois lors d'une rencontre avec la Commission des directeurs des services pédagogiques, le 25 octobre 1980, et une seconde fois dans un document de travail présenté par madame Monique Gautier du D.I.S.C. et intitulé "Etude de faisabilité sur l'automatisation des bibliothèques des collèges". Ce document fut déposé et discuté en avril 1981 lors d'une rencontre de la Commission des affaires pédagogiques.

Nous dégageons de cette longue réflexion quatre éléments principaux qui ont marqué le développement de nos bibliothèques:

- l'absence, jusqu'à ce jour, d'une conscience aiguë des problèmes reliés à ce champ d'activité et de volonté de les solutionner;

- l'augmentation considérable des coûts de la documentation et la croissance phénoménale de la masse documentaire;

- l'absence d'outils qui permettent les échanges à l'intérieur du réseau;

- la décroissance des budgets affectés aux acquisitions.

Nous mesurons chaque jour l'importance et la nécessité de se doter de systèmes et de moyens modernes de communication inter-institutions afin de regrouper nos ressources pour minimiser les effets de ces éléments et éviter une foule d'opérations qui se répètent partout.

Ces quatre éléments inter-reliés nous empêchent actuellement de fournir à nos usagers une documentation accessible rapidement et à des coûts moindres. Ils nous empêchent aussi de consacrer aux activités essentielles de l'exploitation de la documentation toute l'attention qu'elles méritent. A quoi sert en effet la documentation si nous ne disposons pas des ressources humaines suffisantes pour aider les usagers de nos bibliothèques à l'utiliser efficacement.

A partir de ces constatations et nous appuyant sur une volonté de modifier la situation, nous pouvons exprimer l'ensemble de la problématique sous les formes interrogatives suivantes:

EST-IL POSSIBLE ...

- d'instaurer une collaboration étroite entre nos institutions afin de parer en partie aux situations créées par la décroissance des budgets, l'augmentation du prix des documents et de la masse documentaire?

- de remplacer le développement anarchique des systèmes pour chacune de nos bibliothèques par un développement concerté et coopératif, soucieux des besoins de chacun mais conscient de nos ressources collectives?

- de créer une banque commune ou des banques institutionnelles de données dans lesquelles chaque institution pourra puiser ou verser selon le cas les informations nécessaires au traitement documentaire, augmentant du même coup la rapidité de traitement et la mise en circulation de la documentation?

- de créer ou d'acquérir un outil capable de réaliser la modification de nos catalogues si besoin est, de générer des listes plus conformes à la technologie moderne tout en évitant les coûteuses manipulations en double et en triple?

- de trouver un système qui pourra révéler aux bibliothèques du réseau dans quelle bibliothèque se trouve le périodique, le volume ou le document audiovisuel recherché et qui permettra d'y avoir accès rapidement et efficacement?

- de faire naître un organisme, une structure qui prendra enfin en considération les besoins de développement (acquisition, achat, prêt, etc.) des bibliothèques du réseau collégial, en évaluera la pertinence, entreprendra les études nécessaires, suscitera les décisions et en assurera la réalisation et le suivi?

C'est sur la recherche des réponses possibles à ces interrogations que notre groupe a axé tout son travail depuis près de trois ans, à la lumière de nombreuses expériences réalisées dans le milieu de l'éducation.

4. HYPOTHESES ETUDIEES ET SOLUTION RETENUE

Les besoins énumérés au chapitre précédent nous avaient amenés, lors d'un rapport antérieur[1], à nous prononcer en faveur de SIGIRD. Les renseignements obtenus par la suite n'ont pas changé notre conclusion, mais l'ont renforcée. Voici en résumé quelques notes qui éclaireront cette opinion:

Le système DOBIS/LIBIS, une amélioration de DOBIS/CAN de la Bibliothèque nationale du Canada fut adapté pour un réseau, celui des collèges ontariens avec comme centre "Bibliocentre", situé au Centennial College de Toronto.

Des échanges verbaux survenus après notre journée d'étude à "Bibliocentre" nous ont appris que l'ordinateur qui dessert ce système est déjà surchargé avec ses 22 collèges et que notre entrée dans le système entraînerait donc l'achat d'un autre ordinateur, augmentant de beaucoup les coûts actuels. C'est, comme SIGIRD, un système intégré mais prévu pour les collèges de langue anglaise.

CATSS/UTLAS (University of Toronto Library Automation System) est un gros système centralisé permettant le repérage dans la banque de données des universités du Canada et servant de système coopératif de catalogage et de classification. Ce n'est pas un système intégré de gestion documentaire pouvant être contrôlé par les collèges.

Les devis estimatifs obtenus selon les profils fournis par quatre bibliothèques de collèges nous indiquent que SIGIRD peut nous fournir de meilleurs services à moindre frais[2].

SIGIRD (Système intégré de gestion informatisée des ressources documentaires) a été développé et continue d'être amélioré par l'Université du Québec à Montréal et dessert tout le réseau de l'Université du Québec.

---

[1] Gautier, Monique. - Mémoire-synthèse et proposition pour l'automatisation des bibliothèques des collèges. - Montréal, Fédération des Cégeps, D.I.S.C., 18 janvier 1982. 17p.

[2] Documents disponibles au D.I.S.C.

Tel que mentionné dans le rapport de janvier 1982, ce système nous apparaissait le plus souhaitable, nous le recommandions. Depuis, l'expérimentation conjointe réalisée pendant trois mois par les Collèges de Maisonneuve, Montmorency et Saint-Jean-sur-Richelieu s'est terminée avec une grande satisfaction. SIGIRD a su répondre à tous nos besoins et combler nos attentes[3]. Aussi, maintenons-nous fermement notre recommandation suite à cette expérimentation.

Voici, en résumé, les principaux avantages que nous pouvons en retirer et qui dépassent de beaucoup les coûts qu'entraînerait l'instauration du réseau: économies importantes au plan des travaux routiniers, avantages résultant de la collaboration dans le traitement et multiplication considérable du fonds documentaire devenu accessible à tous les collèges et de ce fait aux autres réseaux ainsi qu'à la Centrale des bibliothèques.

AVANTAGES ET ECONOMIES DU SYSTEME

Nous présentons maintenant certains avantages du système.

Pour les bibliothèques de collèges

Au lieu de mettre en place un système desservant l'ensemble des bibliothèques du Québec[4], SIGIRD permet d'instaurer un réseau spécifique pour les bibliothèques de collèges, seule solution favorisant un système intégré de gestion puisque dédié à une clientèle homogène.

- Nous éviterons aussi les frais multipliés par la mise en place de systèmes propres à chaque collège.

- Le système en réseau prévoit une banque de données commune pour tous les collèges, constituée sur une base coopérative tant pour le traitement que pour les autres modules.

- Ce système permet aussi un traitement tendant à plus d'uniformité pour une bonne partie de la documentation des bibliothèques d'enseignement.

---

[3] Compte rendu en annexe III.

[4] Rapport du CIDBEQ (1974).

- Le réseau permet aussi d'économiser pour les acquisitions en permettant l'accès à des collections rares, spécifiques et dispendieuses; elles pourraient être achetées par l'une ou l'autre institution après entente commune.

- Le système facilitera l'accès à d'autres banques fournies par des pourvoyeurs et des diffuseurs d'information documentaire.

Pour l'ensemble des bibliothèques du Québec

Plusieurs réseaux sont déjà en place; la création de notre propre réseau permettra de faire la jonction avec eux. Nous profiterons de ces divers systèmes et ils profiteront du nôtre.

Pour la Centrale des Bibliothèques

Elle est officiellement le centre de traitement pour la documentation de langue française; toutes les bibliothèques subventionnées devraient profiter de ses services puisque les fonds publics supportent cette institution.

Or le catalogage collectif en collaboration, comme cela existe dans les grands systèmes tels O.C.L.C., aidera considérablement la Centrale. La documentation à caractère scientifique et technique traitée par les collèges pourra aussi servir aux autres clientèles que la Centrale dessert. Notre réseau devient ainsi un excellent moyen de les rejoindre.

Pour chacune des bibliothèques du réseau

Il sera possible, par le module de classification et de catalogage, de constituer notre propre banque de données et d'en permettre l'accès à chaque bibliothèque tout en assurant la collaboration de chacune pour la classification et le catalogage. Elles profiteront éventuellement de toutes les banques existantes au Québec ou ailleurs.

- Une analyse de la duplication de notre documentation dans cinq bibliothèques de collèges permet de conclure que le système éviterait 71% du traitement[5]. Ce pourcentage sera encore plus grand dans la perspective où 40 collèges participeraient. Il ne fait aucun doute que le nombre de ceux qui profiteront du traitement fait par une bibliothèque sera très considérable.

- Le système permettra une économie dans tous les travaux secondaires: production et classement de fiches, étiquettes, fiches du livre; tout sera désormais produit par le système.

- Les statistiques seront produites sur demande selon les spécifications de chaque bibliothèque.

- Nous diminuerons de beaucoup les délais subis jusqu'ici entre la réception de la documentation et la mise aux rayons.

Le module de recherche bibliographique permet d'avoir accès à toute la documentation contenue dans les bibliothèques de collèges, donc d'économiser sur l'achat d'un genre de documentation dispendieuse, trop spécialisée mais utile surtout aux professeurs, et cela par le prêt entre bibliothèques.

- Il permet la compilation de bibliographies spécialisées pouvant desservir le réseau collégial en économisant beaucoup de temps puisqu'on ne consulte qu'une seule banque; la Médiagraphie des Cahiers de l'enseignement collégial, par exemple.

- Le prêt entre bibliothèques sera grandement facilité grâce au module de recherche bibliographique et aidera à diminuer les opérations complexes de ce secteur.

- Le système intégré, par son module des acquisitions, permet de fournir une fois pour toutes les données bibliographiques dès le début de la chaîne de travail.

L'achat de répertoires peut aussi s'en trouver diminué.

---

[5] Voir en annexe IV.

- Il y a économie de temps pour les opérations routinières: rédaction et classement des feuillets de commande, consultation de ces feuillets sur demande des intéressés.

- La chaîne de travail n'est jamais interrompue et assure le suivi de la gestion des opérations.

- Le système permet d'améliorer les relations avec les fournisseurs.

- Les listes d'acquisitions sont produites sur demande soit par agent, par département, avec prix, etc.

- Le système rend plus facile et plus économique l'inventaire annuel.

- Le système constitue un outil de gestion privilégié dans le secteur des acquisitions.

Quant au prêt régulier, un comité devra étudier les disponibilités du système et voir si l'entrée des prêts à court et moyen terme ne le surchargera pas.

La gestion des périodiques comporte une foule de travaux routiniers: abonnements, arrivage de numéros, réabonnements, etc. Elle sera de beaucoup allégée et réduira le temps consacré à ces tâches; à tout moment, la bibliothèque ou un département pourra vérifier l'état de sa collection de périodiques.

Le dépouillement de périodiques que chaque bibliothèque réalise pourra être systématiquement développé; le résultat constituera une banque très riche où chacun pourra y puiser et y déposer.

La jonction sera alors possible avec EDUQ, le Centre de documentation du CADRE et les autres organismes en éducation.

En conclusion, l'objectif que nous poursuivons est à la fois administratif et pédagogique. Le système permettra d'utiliser au mieux notre personnel pour des tâches plus éducatives touchant de près l'enseignement. Nous augmentons considérablement les services rendus aux usagers et donc nous haussons de ce fait le niveau de l'enseignement sans pour autant augmenter le personnel. Ce dernier, pour une bonne part, remplira des tâches différentes plus directement reliées au service de la clientèle.

En résumé, notre objectif ne vise pas une diminution de personnel mais une amélioration des services à l'aide des ressources humaines déjà en place.

5. COUTS DU SYSTEME ET DE FINANCEMENT

Présence des collèges et contribution du Gouvernement

Le regroupement des collèges, à l'intérieur d'un réseau de communications et d'échanges dans le domaine des bibliothèques, autour d'une solution qu'il ont majoritairement choisie comme étant celle la plus adaptée à leurs besoins, est déjà en soit le plus grand pas franchi dans ce domaine au Québec depuis 10 ans.

Le rôle stratégique que les collèges occupent dans l'éducation au Québec et plus spécifiquement encore, le rôle qu'ils seront appelés à jouer en assumant à la grandeur du territoire un réseau d'échanges documentaires, place certainement les CEGEPS dans une position où ils sont en droit de revendiquer leur quote-part des encouragements financiers que le Gouvernement québécois s'apprête à dégager pour favoriser des projets dans ce sens.

Puisque notre intention, loin d'être axée sur l'isolement, est nettement orientée vers l'installation d'une infrastructure permettant de s'ouvrir davantage à de plus grands ensembles, le réseau collégial mérite l'attention, dans une juste mesure, des autorités gouvernementales, tout autant que les universités, pensons-nous.

Il est donc de notre intention de demander que l'investissement de base en achat d'équipements et de télécommunications soit défrayé par le ministère de l'Education et celui des Communications.

Alternatives

Nos interlocuteurs du Service de l'informatique et du Service des Bibliothèques de l'UQAM nous indiquèrent clairement dès le point de départ que parmi les différentes alternatives soumises et discutées sommairement, celles où ils auraient eu à assurer le service aux collèges soit par la formule service bureau ou soit par contrat de gérance, étaient à rejeter puisque contraire à leurs orientations: ils préféraient mettre l'accent sur la consolidation de leur projet plutôt que de penser à une expansion "outre-frontières". Il restait donc l'achat du logiciel et de l'environnement informatique nécessaire au bon fontionnement de cette application.

Sous réserve d'un examen plus approfondi des caractéristiques techniques du système, nous privilégions à ce moment-ci de l'étude la solution "clef en main"; ce jargon utilisé dans le milieu informatique signifie l'acquisition à la fois du logiciel et de l'équipement sur lequel fonctionne le logiciel plutôt que de refaire le développement ou de convertir la programmation sur d'autres technologies. Ainsi nous recommandons donc non seulement l'achat du système SIGIRD mais également l'achat de l'environnement VAX sur lequel il fonctionne déjà.

Les avantages d'une telle solution nous permettraient une implantation plus rapide dans le réseau, tout en profitant de l'expertise accumulée par le personnel de l'UQAM autant dans les dimensions techniques que fonctionnelles; nous profiterions de l'expérience des pionniers.

Sur le plan des coûts, les différentes alternatives étaient à peu près équivalentes puisque l'UQAM, afin de supporter la charge du réseau collégial, aurait acquis pour ce faire les mêmes équipements et engagé le même personnel. Nous ne perdons donc aucun avantage financier par la présente proposition.

Le logiciel

Les différents modules composant le logiciel complet ne sont pas tous requis pour le fonctionnement de base du système; aussi nous pourrions pour un montant minimal de 32 000,$ faire l'acquisition de l'essentiel. Cependant les autres modules, soit le catalogage en lot pemettant d'interroger ultérieurement le catalogue de l'UQAM, le module d'acquisition et celui du prêt permettant de transiger par informatique avec les principaux fournisseurs ou de profiter du prêt entre bibliothèques sont si peu dispendieux et de toutes façons requis à moyen terme, que nous recommandons de les acquérir immédiatement. Le coût total serait donc de 42 000,$.

Le projet d'entente avec l'UQAM stipulerait que ce prix ne variera pas avec le nombre d'usagers reliés à l'ordinateur central requis. Si des services à d'autres organismes ou une expansion dans le réseau même exigeaient l'achat ultérieur d'une autre unité centrale, un coût supplémentaire serait demande pour le dédoublement du logiciel.

L'équipement

Les équipements informatiques requis et capables de supporter le système SIGIRD peuvent varier en niveau de puissance dans la gamme de la famille des équipements VAX de la Compagnie Digital Equipment, selon la charge que nous envisageons leur soumettre. Il s'avère donc que nous pourrions, selon le nombre d'usagers et le rythme d'adhésion au système, envisager les deux stratégies suivantes:

A: Solution évolutive

Une configuration composée de deux unités de traitement modèle VAX-750 permettrait de répondre aux besoins en deux phases.

B: Solution de départ complète

Une configuration composée d'une seule unité centrale de traitement modèle VAX-780 permettrait de répondre à un besoin plus important dès le début du projet (plus de 40 terminaux).

A: Solution évolutive

CONFIGURATION A 2 VAX-750

Supporte: phase I : 40 terminaux
phase II : 80 terminaux

PHASE I:

	UNITAIRE	TOTAL
SV-BXEDA-CA (DEC)	127 611	127 611
5 Megs (DATARAM)	5 000	25 000
2e UNIBUS (DEC)	9 170	9 170
Multiplexeurs 2 X 16 lignes DZ11-E (DEC)	5 699	11 398
RA60-CA 205 meg (DEC)	22 270	22 270
RA60-AA 205 meg (DEC)	19 650	19 650
H9642-DB (DEC)	1 952	1 952
BA11-KE (DEC)	4 585	4 585
DD11-DK (DEC)	1 232	1 232
Pascal	7 205	7 205
Contrôleur rubans (Ahearn and soper) Dérouleur rubans (STC)	45 000	45 000
Sous-total phase I		275 073
Taxe fédérale 9 %		24 757
TOTAL PHASE I		299 830

PHASE II:

Machine identique à phase I moins les RA60 et le ruban	188 153
CI750	50 000
HSC50	42 000
Sous-total Phase II	280 153
Taxe fédérale 9 %	25 214
TOTAL PHASE II	305 367

TOTAL:

PHASE I	299 830
PHASE II	305 367
	605 197

B: Solution de départ complète

CONFIGURATION VAX-780

Supporte 88 terminaux

	UNITAIRE	TOTAL
SV-AXEDA-CA (DEC)	256 511	256 511
6 meg (DATARAM)	8 000	48 000
3 X DS780	10 000	30 000
5 X DZ11-E	5 699	28 495
RA60-CA	22 270	22 270
RA60-AA	19 650	19 650
(autres)	10 000	10 000
Pascal	7 205	7 205
Contrôleur ruban (Ahearn and soper) Ruban (STC)	45 000	45 000
Sous-total		467 131
Taxe fédérale 9 %		42 042
TOTAL:		509 173

Le choix d'une des deux stratégies présentées devra se faire à la lumière du besoin qu'exprimeront les usagers éventuels en terme de terminaux requis ainsi qu'en terme de rythme d'évolution. La stratégie permettant cependant de faire naître le projet le plus rapidement possible serait celle impliquant la situation évolutive dans le cas où les collèges hésiteraient à adhérer au projet puisqu'elle représente au départ un investissement moindre par terminal relié.

Dans le cas où les collèges manifesteraient leur intention d'atteindre rapidement un rythme de croisière dépassant le nombre de 40 terminaux, dans le cas où l'adhésion initiale dépasserait les 30 collèges ou dans celui où la propagation du projet atteindrait les services directs à l'étudiant, la solution d'un complexe électronique plus important (VAX-780) devient celle offrant le meilleur service et les meilleures économies d'échelle.

Il est prématuré de pousser plus loin notre analyse à ce moment. Nous vous présenterons plus loin le coût de chacune de ces alternatives et recommandons que le choix soit arrêté définitivement après avoir recueilli l'intention de chaque collège. Cela nous permettra de mieux identifier le besoin réel à satisfaire à court et à moyen terme.

Environnement physique

L'équipement devant être situé dans un espace physique où l'environnement suggéré par le manufacturier doit répondre à des normes très spécifiques, nous croyons que l'aménagement d'une salle conforme aux exigences ne devrait pas dépasser la somme de 40 000,$. Il est possible que le montant puisse être réduit significativement si l'unité de climatisation de la salle actuellement aménagée à la Fédération des cégeps pouvait supporter la charge imposée par l'équipement prévu; ce que nous croyons possible selon nos informations préliminaires.

Le personnel

Si l'on tient compte des tâches de familiarisation de l'implantation, des activités d'améliorations essentielles et du support fonctionnel et technique normal, l'équipe minimum requise pour répondre adéquatement aux impératifs du système même si le nombre d'usagers est faible au début du projet, s'établit de la façon suivante:

- un(e) analyste : il (elle) sera responsable des fonctions de soutien, d'entretien et d'amélioration du système. Cette personne est également le gestionnaire de la banque de données.

- un(e) technicien(ne): il (elle) sera responsable de la réalisation des mandats techniques d'amélioration et d'entretien. Un système de cette envergure nécessite, selon l'expérience acquise à la Fédération, au moins une personne à temps plein.

- un opérateur (trice): cette personne sera partagée avec la Fédération afin d'accomplir les nombreuses tâches d'opération et la prise de copies de sécurité.

Une telle équipe, à notre avis, permettrait également de prendre en charge, après une année d'apprentissage, le support complet du système et ainsi économiser les coûts de support mensuels chargés par l'UQAM. L'enrichissement des tâches de ces personnels par le rapatriement des activités de support ne pourrait se faire qu'après avoir réalisé l'implantation du réseau et s'être familiarisé adéquatement à SIGIRD.

Les coûts anticipés de cette équipe sont les suivants:

Analyste	: 42 000,$
Technicien	: 26 000,$
1/2 opérateur	: 12 000,$
	80 000,$ annuellement(plus indexation)

Les autres frais incluant les fournitures, le loyer, le téléphone et les frais administratifs en les réduisant au minimum s'élèveraient à quelques 20 000,$.

Les frais d'entretien

Un complexe électronique doit être entretenu à partir de contrat d'entretien standard offert par le manufacturier. Nous avons peu de contrôle sur ces coûts. Dans le cas qui nous concerne, ces coûts sont les suivants:

un VAX-750	coût annuel de 22 000,$
deux VAX-750	coût annuel de 43 000,$
un VAX-780	coût annuel de 36 000,$

A ces coûts s'ajouteraient les frais d'un contrat d'entretien offert par l'UQAM. Nous recommandons, en vertu de l'expertise accumulée par cette dernière ainsi que du programme d'améliorations techniques prévu d'ici un an dont nous pourrions profiter, d'utiliser pour une année seulement le contrat proposé. Il serait peut être plausible de réduire une partie des coûts de ce contrat si le personnel engagé possédait déjà une solide expérience sur la technologie des VAX ainsi qu'en PASCAL.

Le coût prévu d'un tel contrat est de 43 000,$ la première année. Nous devrons prévoir également une somme à déterminer pour retenir quelques heures de consultation lors de la phase initiale d'implantation.

Télécommunications

Plusieurs solutions s'offrent à un réseau comme le nôtre en matière d'organisation des télécommunications. Il est apparu très rapidement que toutes solutions impliquant un réseau spécifique et indépendant sont trop onéreuses si elles devaient être imputées uniquement au projet SIGIRD. L'ordre de grandeur de ces coûts dépasse les 200 000,$ à 300 000,$ annuellement excluant certains investissements. Une orientation de type réseau en étoile ou multipoints est donc à éviter pour le moment à moins que la mise en route d'un réseau de catalogage coïncide avec une réorganisation complète du réseau actuel.

Si nous visons à contenir les coûts dans un cadre financier réaliste et réalisable à court terme, nous devons concentrer nos efforts sur l'utilisation du réseau existant. Ainsi et suite à la consultation que la Fédération a conduite, nous concluons qu'il est possible à peu de frais d'atteindre nos objectifs en demandant que le réseau offert conjointement par la Direction des services informatiques aux réseaux et le Ministère des communications puisse supporter le protocole X.25 (transmission par paquet).

L'achat ou la location d'un concentrateur par chacun des collèges permettrait à des terminaux (type asynchrone) opérant à un débit de 1 200 B.P.S. d'être reliés à une unité centrale et celà en optimisant dynamiquement l'utilisation des liens actuels de télécommunications. Quelques modifications aux appareils de télécommunications actuels (3705) et des ajouts de lignes seraient nécessaires. Mais ces transformations doivent être faites de toute façon pour étendre le service MUSIC.

Chaque collège usager aura le choix d'acquérir un concentrateur de faible capacité dédié exclusivement à la communication faite dans le cadre du projet actuel ou d'en acquérir un de grande capacité afin de le partager avec d'autres applications.

L'achat ou la location d'un concentrateur dédié à SIGIRD devrait supporter également le protocole 3780 afin de pouvoir transporter sur le lien déjà existant la télécommunication en lot et celle engendrée par le projet. Le coût serait de l'ordre de 5 000,$ et serait imputable en entier au projet des bibliothèques.

L'achat ou la location d'un concentrateur de plus grande capacité, permettant d'accueillir plusieurs applications simultanément, tels que la poste électronique, MUSIC, la transmission en lot, l'échange de progiciels, etc. serait imputable au prorata des ports utilisés par les terminaux situés dans les bibliothèques. Chacune des autres applications assumerait sa part des coûts. Le coût d'un tel concentrateur serait de l'ordre de 11 000,$. Il est également réaliste de penser que les frais d'une ligne plus rapide devront être rajoutés dans les collèges où le volume de télécommunications sera important. Cette solution est évidemment la plus souhaitable à moyen terme surtout si la restructuration du réseau de télécommunications favorise comme nous le pensons la concentration et l'optimisation des liens physiques.

Nous avons des indications sérieuses que ces concentrateurs pourraient être acquis par le M.E.Q. pour des raisons d'uniformité et de rationalisation des coûts. Nous pouvons espérer que ces coûts deviennent même pratiquement accessoires.

Certains compromis, tel un rythme d'adhésion par région, plus progressif, devront être probablement faits dès le départ afin de permettre une réalisation par étape de ce réseau modifié. Nous recommandons d'entreprendre immédiatement les démarches auprès des responsables du réseau actuel afin de réduire nos délais d'attente.

Autres coûts

Devront être comptabilisés à ce projet, les coûts locaux d'achat de terminaux (environ 1 200,$ pièce), de réorganisation, de changement quant aux outils de repérage, etc., lesquels coûts sont difficilement évaluables puisqu'il existe trop de différence d'un collège à l'autre. Ces informations échappent à notre inventaire actuellement. Aussi chaque collège devra lui-même procéder à l'exercice de définir localement les contraintes qui lui sont propres.

Financement

Nous constatons jusqu'à maintenant que les coûts de réalisation d'un tel projet sont importants. C'est donc dire que le financement devient un instrument fort stratégique dans sa mise en route puisque l'étalement et la répartition des dépenses feront que les collèges accepteront ou non de s'impliquer.

Pour l'ensemble des coûts impliquant un investissement, soit:

- équipements informatiques;
- environnement physique;
- achat du logiciel;
- achat de concentrateurs;

nous proposons d'amortir ces achats sur une période de cinq ans et de répartir les coûts dans les collèges sur la base du nombre de terminaux reliés au système. La plupart de ces coûts s'éteindront au bout de la période d'amortissement. Cette formule permettrait de tenir compte en partie de la taille des collèges et de la charge soumise au système, en ce sens que le collège qui aurait besoin, après une certaine période, de plus d'un terminal relié au système serait facturé en conséquence. Cela favoriserait également au départ, croyons-nous, l'adhésion d'un plus grand nombre de collèges, plutôt que de multiplier le nombre de terminaux par usager.

Les coûts de fonctionnement, tels les coûts en personnel, en fournitures, en entretien devraient être facturés aux usagers annuellement selon les mécanismes et processus d'approbation du budget de ce service tels que proposés dans ce document. Ils devront être divisés également dans la première année d'opération au prorata du nombre de terminaux reliés.

Pour les années subséquentes, une structure de tarification qui tienne compte en partie du niveau de contribution de chaque collège à la banque commune devra être élaborée afin d'instaurer un régime équitable. C'est uniquement après une première année de fonctionnement qu'il sera permis de dégager les comportements nécessaires à l'élaboration d'une telle formule.

Les collèges désirant s'acquitter immédiatement de leur quote-part de l'achat d'équipements et de logiciels pourraient se voir offrir une telle facilité de paiement puisqu'il est possible d'équilibrer en ce sens l'achat et l'achat-location des équipements informatiques.

Tarification

Toutes les dépenses, excluant le coût du terminal lui-même et éventuellement des lignes et concentrateurs plus rapides de télécommunications, ont été ramenées sur la base du nombre de terminaux reliés au système. La période d'amortissement retenue est de cinq ans et les taux d'intérêts ont été uniformisés sur ceux utilisés par la Compagnie Digital Equipment dans son plan de location-achat. Il est probablement possible d'obtenir de meilleurs taux chez d'autres pourvoyeurs de fonds.

Résumé des coûts:

Achat d'équipements

Option VAX 780		509 173,$
Option VAX 750	- 20 à 40 terminaux	299 830,$
	- 20 à 80 terminaux	605 197,$
Aménagement physique		40 000,$
Achat logiciel		42 000,$
Concentrateurs	- faible capacité	5 000,$
	- forte capacité	11 000,$

Fonctionnement annuel

- Personnel		80 000,$
- Autres coûts		20 000,$
- Entretien	- un 750	22 000,$
	- deux 750	43 000,$
	- un 780	36 000,$
- Entretien logiciel (1ère année) (étalé sur plus d'un an)		43 000,$

Le coût annuel suivant tient compte des dépenses d'investissements et de fonctionnement et devra pour les prochaines années être révisé pour tenir compte de l'indexation des coûts d'entretien et de personnel et des autres coûts. Le coût du concentrateur n'est pas inclus. Ce dernier pourrait varier de 0 à 1 400,$ par année.

OPTION VAX-750
COUT PAR TERMINAUX RELIES

	NOMBRE DE TERMINAUX	INVESTISSEMENT 5 ANS	FONCTIONNEMENT ANNUEL	TOTAL
	20	5 430,$	5 000,$	10 430,$
Financement	25	4 350,$	4 000,$	8 350,$
annuel	30	3 620,$	3 300,$	6 920,$
partiel	35	3 100,$	2 850,$	5 950,$
	40	2 720,$	2 500,$	5 220,$
	45	4 380,$	2 980,$	7 360,$
	50	3 940,$	2 680,$	6 620,$
Financement	55	3 580,$	2 440,$	6 020,$
annuel	60	3 280,$	2 330,$	5 610,$
complet	65	3 030,$	2 060,$	5 090,$
	70	2 810,$	1 910,$	4 820,$
	75	2 630,$	1 790,$	4 420,$
	80	2 460,$	1 680,$	4 140,$

N.B.: En deçà de 40 terminaux et afin de favoriser la mise en place du projet, le D.I.S.C. assumera ½ professionnel à même ses budgets réguliers ainsi que la moitié des coûts administratifs. Au delà de 40 terminaux ou après un an, nous considérerons que le projet atteindra un rythme permettant de financer complètement ses coûts.

OPTION VAX-780
COUT PAR TERMINAUX RELIES

	NOMBRE DE TERMINAUX	INVESTISSEMENT 5 ANS	FONCTIONNEMENT ANNUEL	TOTAL
Financement annuel partiel	20	8 480,$	6 100,$	14 580,$
	25	6 790,$	4 880,$	11 670,$
	30	5 655,$	4 060,$	9 715,$
	35	4 850,$	3 490,$	8 340,$
	40	4 240,$	3 050,$	7 290,$
Financement annuel complet	45	3 770,$	3 444,$	7 214,$
	50	3 390,$	3 100,$	6 490,$
	55	3 085,$	2 820,$	5 905,$
	60	2 830,$	2 590,$	5 420,$
	65	2 610,$	2 390,$	5 000,$
	70	2 425,$	2 220,$	4 645,$
	75	2 260,$	2 070,$	4 330,$
	80	2 120,$	1 940,$	4 060,$

N.B.: Les mêmes remarques faites pour l'option précédente prévalent pour celle-ci.

6. MODALITES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

Le comité a étudié divers types d'organismes pour la gestion du système SIGIRD. Trois possibilités ont été retenues:

1. Que la Fédération des Cégeps accepte de prendre sous sa responsabilité l'ensemble du projet que nous présentons. La gestion de ce projet sera assurée en conformité avec les estimations financières présentées et sous la supervision d'un comité d'usagers selon les procédures en usage à la Fédération.

2. Que soit créé un organisme indépendant, incorporé selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies (organismes à but non lucratif) et qui mettrait sur pied un centre de service autonome avec son propre matériel, son personnel attitré et tous les services que cela suppose (personnel, achats, entretien, etc.).

3. Qu'on mette sur pied une corporation à but non lucratif qui, au lieu de créer un centre autonome, conclurait des ententes de services avec un organisme existant et n'aurait donc pas à établir toute une infrastructure compliquée.

La seconde solution nous semble devoir être écartée, principalement à cause des coûts prohibitifs qu'elle suppose: achat ou location de locaux, acquisition de meubles et d'équipements, chauffage, éclairage, entretien, engagement et gestion de personnel, etc.

Des deux autres solutions nettement apparentées, le comité est enclin à favoriser la troisième. Nous y voyons un moyen de réaliser plus efficacement ce projet puisque les usagers y seront directement impliqués et y exerceront un contrôle plus direct.

Nous proposons donc de mettre sur pied une corporation à but non lucratif qui devra contracter des ententes de services avec le D.I.S.C. Il faudra qu'elle fasse l'acquisition d'un ordinateur et des périphériques nécessaires; sa responsabilité matérielle se limitera à s'entendre avec le D.I.S.C. sur ce sujet ainsi que sur les tarifs à percevoir pour les services rendus. L'ordinateur sera logé dans les locaux du D.I.S.C., qui verra aussi à fournir tous les services nécessaires en personnel, etc.

Nous prévoyons donc une organisation peu complexe, basée sur des services existants et prêts à s'adapter pour répondre aux nouvelles demandes.

LA STRUCTURE:

L'organisme chargé de la gestion du système devra satisfaire à deux impératifs primordiaux:

Une supervision et une planification efficaces par les collèges participants puisqu'ils seront les bailleurs de fonds et les bénéficiaires du système.

Une capacité d'intervention rapide et bien adaptée de la part des bibliothèques participantes puisqu'elles seront les usagers directs du système.

Pour obtenir ce résultat, le comité propose une structure à deux niveaux, composée obligatoirement et exclusivement de représentants des collèges participants: un conseil d'administration et un comité d'usagers.

- Le conseil d'administration

Composition

Afin que tous les groupes impliqués soient adéquatement représentés, nous suggérons:

- un représentant des directeurs généraux;
- un représentant des directeurs des services pédagogiques;
- un représentant du D.I.S.C.;
- quatre responsables de bibliothèques utilisant le système.

Les représentants des diverses instances seront élus par les membres présents lors d'une assemblée générale annuelle des usagers du système.

Mandat

Le mandat couvrirait les grandes orientations du système, sa gestion ainsi que les modalités d'ententes avec le D.I.S.C.

- Le comité d'usagers

Composition

Le comité sera constitué de membres responsables de l'application du système au plan local. Le nombre en sera déterminé selon la taille du réseau.

Mandat

Le comité travaillera au niveau opérationnel, c'est-à-dire à l'utilisation quotidienne du système; il verra à analyser les besoins des usagers, à évaluer le système de façon continuelle et à suggérer les modifications voulues. Il devra prévoir les nouveaux développements, les besoins anticipés et faire le lien avec la clientèle.

7. CONCLUSION: RECOMMANDATIONS

Notre comité a étudié très sérieusement la problématique exposée ainsi que diverses hypothèses de solution. Lors d'un rapport préliminaire[6], nous favorisions déjà le système SIGIRD car il répondait à certains critères que nous nous étions fixés. Conformément à notre mandat, nous avons terminé l'étude des coûts des systèmes alors envisagés. Après avoir identifié les différents modes d'organisation pour la solution retenue et en avoir établi les coûts et avantages, voici les RECOMMANDATIONS du comité:

I- Nous recommandons, afin de ne pas retarder indûment la mise en route de l'automatisation des bibliothèques de collèges, que la mise en place de la structure d'organisation et de fonctionnement décrite au chapitre 6 de ce rapport se fasse dans les plus brefs délais, soit d'ici le 29 avril 1983. Cette structure d'organisation prendra la forme d'une Corporation à but non lucratif, incorporée selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies; cette corporation contractera des ententes de services avec le D.I.S.C.

II- Nous recommandons l'achat du système et des équipements tels que décrits au chapitre 5 du présent rapport, soit l'achat complet des logiciels de l'UQAM et l'acquisition de l'environnement informatique nécessaire.

III- Nous recommandons que le financement de l'acquisition du système et de l'équipement nécessaire se fasse selon les modalités exprimées au chapitre 5 du présent rapport en fonction du nombre de collèges qui adhéreront au système.

IV- Nous recommandons le maintien du comité actuel. L'implantation prochaine du nouveau système informatisé des bibliothèques de collèges bénéficiera de l'expérience acquise par ce comité. Ce dernier aurait principalement comme mandat:

---

[6] Gautier, Monique. - Mémoire-synthèse et proposition pour l'automatisation des bibliothèques des collèges. - Montréal, Fédération des Cégeps, D.I.S.C. - 18 janvier 1982. 17p.

- de mettre en place la nouvelle structure d'organisation;

- d'implanter le nouveau système avec le D.I.S.C.;

- d'élaborer les manuels nécessaires à l'utilisation du système;

- de préparer l'initiation des nouveaux utilisateurs du système.

Les membres du comité sont convaincus que le système proposé sera un outil de gestion indispensable qui permettra de mieux administrer les bibliothèques mais surtout de répondre plus adéquatement aux besoins de la pédagogie, ce qui justifie l'existence même de nos services.

Nous croyons que le temps est venu pour les bibliothèques de collèges du Québec d'utiliser les nouvelles technologies mises à leur disposition si nous ne voulons pas qu'elles fassent figure d'institutions moyenâgeuses auprès des autres bibliothèques de collèges du continent nord-américain.

Comme notre société est parvenue au niveau de développement technologique important, nous osons croire que la commission des affaires pédagogiques saura nous épauler dans nos efforts pour l'instauration du réseau informatisé des bibliothèques de collèges.

ANNEXE I

SIGLES

C.B.:	Centrale des bibliothèques
C.C.C.C.Q.:	Comité consultatif sur la Centrale de catalogage du Québec
D.G.:	Directeurs généraux des collèges
D.G.E.C.:	Direction générale de l'enseignement collégial
D.I.S.C.:	Développement Informatique des systèmes des collèges
G.T.C.C.Q.:	Groupe de travail de la Centrale de catalogage du Québec
M.E.Q.:	Ministère de l'Education du Québec
O.C.L.C.:	Ohio College Library Center
S.B.E.:	Service des Bibliothèques d'enseignement
U.Q.:	Université du Québec

ACRONYMES

AUBICOQ:	Automatisation des Bibliothèques de Collèges du Québec
CADRE:	Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation
CAP:	Commission des Affaires pédagogiques
CERBIQ:	Comité d'étude d'un réseau des bibliothèques québécoises (pour le traitement en coopération de leur documentation)
CESIGU:	Comité d'élaboration d'un système d'informatique et de gestion des universités
CIDBEQ:	Centre d'informatique documentaire des Bibliothèques d'enseignement du Québec
LARC:	Library Automation Research and Consulting
SIGIRD:	Système intégré de gestion informatisée des ressources documentaires

ANNEXE II

CHRONOLOGIE DES EFFORTS D'AUTOMATISATION DES BIBLIOTHEQUES DE COLLEGES[1]

L'idée a germé et grandi à partir d'une expérience de l'Ecole des Mines de Paris et sa filiale de Fontainebleau. La Centrale des bibliothèques, fondée par un vouloir vivre collectif des collèges, a toujours été plus ou moins présente dans ce dossier.

1970- 28 octobre - Première de deux rencontres du comité sur l'automatisation de la Bibliothèque du Cégep Montmorency incluant le rôle de la Centrale des bibliothèques.

4 décembre - Enquête du CADRE sur l'utilisation de la C.B. par les collèges.

1971- 4 janvier - Publication des résultats de l'enquête du CADRE et plan d'action.

5 janvier - Lettre de J.-R. Brault (Cégep Montmorency) à Paul Francoeur (directeur de la C.B.) souhaitant que le S.B.E. développe un service de recherche prospective.

3 novembre - Nouvelle enquête sur les Budgets de l'automatisation par Raymond Boucher.

9-10 décembre - Assemblée générale des directeurs de bibliothèques. Analyse des résultats de l'enquête. Le Projet d'étude AUBICOQ sera confié à la C.B.

1972- 15 et 23 mars - Lettres de G. Halley et G. Charest, de la D.G.E.C. informant les D.G. du projet du Cégep André-Laurendeau, projet coopératif.

25 avril - Paul Francoeur offre à CADRE la commandite d'une recherche sur l'automatisation et le traitement de la documentation audiovisuelle.

4 mai - Acceptation de la commandite; Raymond Boucher en est le responsable.

---

[1] Résumé de Informatique documentaire , dossier de travail préparé par J.M. Bernard Léveillé pour le comité sur l'implantation de l'informatique dans les Bibliothèques de cégeps, Montréal, 12 décembre 1979.

15 mai - Consultation des collèges sur le projet André-Laurendeau demandé par Michel Louvet et Gilles Charest. Jonction avec AUBICOQ.

19 mai - Guy Forget informe R. Boucher et R. Paré (S.B.E.) du rapport du groupe de travail de l'U.Q. sur une centrale de catalogage. Recommandation au M.E.Q.

6-9 juin - Réunion conjointe des directeurs de bibliothèques et d'audiovisuel au Lac Beauport sur le projet. AUBICOQ étudiera O.C.L.C. et l'hypothèse d'une seule centrale de catalogage.

29 juin - Rencontre de R. Boucher, R. Paré avec W. G. Wright, de Bibliocentre de Toronto, en vue d'une banque de données unique pour le Québec.

30 août, 1er septembre - Atelier de la LARC sur la réalisation américaine. O.C.L.C. est proposé comme modèle. R. Boucher y participe.

24 octobre - Publication du Rapport AUBICOQ.

9 novembre - Rencontre en vue de la formation d'un groupe de travail pour le Cégep André-Laurendeau.

13 novembre - Formation du C.C.C.C.Q. pour les universités et collèges.

21 novembre - R. Boucher désigné à plein temps sur le G.T.C.C.Q.

24 novembre - Rencontre à CADRE du groupe de travail du projet André-Laurendeau.

29 novembre - Première réunion de C.C.C.C.Q. - étude de O.C.L.C. G. Charest (D.G.E.C.) et J.-M.-B. Léveillé (Cégeps).

13 décembre - Rencontre G.T.C.C.Q. et le groupe André-Laurendeau.

1973- 26 mars - Rapport d'étapes CESIGU. Rapport sur O.C.L.C.

1974- 24 août - Rapport d'orientation du CIDBEQ.

1976- septembre - Le Cégep John Abbot publie Library Serials Ordering Systems, Computerized Book Catalogue for a Media Resources Center, Computerized acquisition/ accounting system.

1978- Rapport CERBIQ.

1979-80- Comité d'étude sur le projet d'automatisation des bibliothèques de collèges de la Fédération des cégeps.

Sondage auprès des collèges sur les réalisations en automatisation de certains services. Volonté non équivoque de plusieurs de mener une expérience dans le domaine.

1980- 25 septembre - Présentation des travaux à la Commission des directeurs des services pédagogiques.

7 novembre - Rencontre de Monique Lavoie (présidente de la Commission des directeurs de bibliothèques) avec M.J.C. Lacasse, président du Comité mixte de l'informatique.

1981- avril - Publication du rapport: Etude de faisabilité sur l'automatisation des bibliothèques des collèges.

1982- 18 janvier - Parution du Mémoire-synthèse et proposition pour l'automatisation des bibliothèques de collèges , demandant à la Commission des affaires pédagogiques la création d'un comité pour travailler à la réalisation de l'application du système SIGIRD.

novembre - Début de l'expérience du système SIGIRD par trois cégeps.

1983- janvier - Fin de l'expérience.

février - Rapport soumis à la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps.

ANNEXE III

RAPPORT DE L'EXPERIMENTATION

Les trois collèges participant à l'expérimentation du système SIGIRD sont les collèges de Maisonneuve, Montmorency et St-Jean-sur-Richelieu.

L'expérimentation s'est déroulée sur une période de neuf semaines, soit du 8 novembre 1982 au 26 janvier 1983.

Au début de l'expérience, le comité a élaboré une grille d'évaluation permettant d'apprécier plus justement les avantages du système SIGIRD. Celle-ci met en évidence des données relatives à l'efficacité du système dans son ensemble, aux fonctions expérimentées et aux produits dont il nous a fait bénéficier.

EFFICACITE

Temps de réponse

Le temps de réponse est satisfaisant, quoiqu'un peu lent aux heures de pointe étant donné qu'on nous avait attribué une "basse priorité" comparativement aux autres usagers du système. Cependant on ne peut présumer d'une situation analogue dans l'avenir puisque nous serons alors des utilisateurs privilégiés.

Facilité d'utilisation

L'accès au système et le maniement du terminal se sont révélés fort simples. Un manuel expliquant toutes les procédures et fonctions suffit pour assurer une utilisation optimale du système. Comme nous avons éprouvé quelques difficultés au début de l'expérimentation, nous sommes d'avis qu'un procédurier spécifique au réseau collégial serait nécessaire.

Temps d'adaptation

Le personnel a fort bien accueilli la mise en place du système et s'y est rapidement adapté. On a même constaté un certain enthousiasme chez les employés qui avaient la possibilité de vérifier immédiatement le résultat de leur travail.

La validation instantanée des données entraîne une gratification. Ces facteurs ont sans doute facilité l'adaptation et ont peut-être contribué à contrer la résistance au changement inhérente à toute nouvelle expérience. Ceci s'applique encore plus dans les milieux où le personnel est déjà familier avec les méthodes informatiques.

Méthodes de travail

Notons qu'il nous a fallu continuer à supporter parallèlement nos méthodes de travail actuelles. Bien que de courte durée, l'expérimentation laisse entrevoir des modifications significatives dans les méthodes de travail; trois exemples concrets peuvent illustrer cette assertion:

- le système évite tout classement de fiches aux acquisitions et aux services techniques;

- dans le module de recherche bibliographique, la compilation de bibliographies ne se transcrit plus de façon manuelle; à partir d'un tri à l'écran, on obtient la compilation sous forme de liste. Il n'y a donc plus de classement de fiches ni de dactylographie;

- au catalogage, la stratégie de recherche pour les titres déjà traités n'exige plus que quelques secondes; si ces derniers apparaissent déjà dans la banque, on n'a qu'à appliquer la fonction de transmission automatique d'une notice d'une banque à l'autre. Le même type de recherche effectué dans divers répertoires exige environ cinq minutes par titre et le délai de réception de fiches produites par un organisme de traitement centralisé peut atteindre un mois. De même, la transcription manuelle sur fiche peut être évitée. Nous y reviendrons ultérieurement. En outre, le système offre une variété plus grande de clés d'accès à un seul endroit pour repérer un titre donné.

Il faut cependant préciser que le temps consacré à la dactylographie des fiches sera dorénavant affecté à la saisie des données. Pour les bibliothèques qui conserveront les fiches comme support documentaire, il restera toujours du classement de fiches à effectuer dans les fichiers destinés aux lecteurs.

Les méthodes de travail varient tout en demeurant simples, moins fastidieuses et beaucoup plus rapides.

FONCTIONS

Pour l'expérience pilote, nous avions accès à deux modules seulement: le traitement et la recherche bibliographique.

Les autres modules n'étaient pas disponibles pour fin d'expérimentation.

Traitement

Le programme permet le catalogage zone par zone. Trente zones peuvent être remplies pour compléter un bordereau de catalogage. Il est facile de fournir les élément demandés en consultant directement le document à traiter; nous cataloguons donc sans passer par l'intermédiaire d'une transcription manuelle, ce qui diminue les risques d'erreurs et accélère le traitement. De plus, le programme est conçu de telle façon que les zones inscrites séparément sur le bordereau de l'écran se replacent automatiquement sous leur forme normalisée, c'est-à-dire selon ISBD (International standard book description).

Au niveau du réseau, la vitesse de traitement évitera par conséquent la duplication du travail requis pour le catalogage car il nous est possible de transférer des notices d'une banque à l'autre.

Notons que la zone prévoyant la cote Dewey devra être révisée ainsi que celle destinée à recevoir les descripteurs; les vedettes-matière de l'Université Laval présentement utilisées dans les collèges ne sont pas acceptées dans le système.

Recherche bibliographique

Il nous a été possible d'accéder à cette fonction et les bibliothécaires de référence ont élaboré des bibliographies à l'intention des professeurs.

Près de cinquante bibliographies dans divers domaines ont été ainsi compilées. Comme la banque des collèges ne contenait pas suffisamment de titres, toutes ces recherches ont été effectuées dans la banque du réseau de l'Université du Québec. L'utilisation du système nous a permis de constater que le repérage dans une banque des collèges deviendrait un outil privilégié pour favoriser le prêt entre bibliothèques.

Comme le traitement, la fonction de repérage offre aussi plusieurs clés d'accès; elle permet en plus la possibilité de choisir les documents pertinents en utilisant deux critères secondaires: la langue (français, anglais) et l'année d'édition, précisant ainsi davantage le cadre d'une recherche. L'efficacité du système et la rapidité du service ont été appréciées par les utilisateurs.

PRODUITS

Listes de nouveautés

Le programme de listes permet, entre autres, de produire des listes de nouveautés; nous en avons demandé une par ordre alphabétique d'auteurs et le produit s'est révélé d'une bonne qualité, de lecture facile et donnant les mêmes renseignements que l'on trouve sur les fiches traditionnelles.

Listes d'inventaire

Le système offre la possibilité d'imprimer une liste faisant état de la collection, ce qui en facilite l'inventaire.

Fiches

Le programme de fiches sera réalisé prochainement; nous n'avons pas été en mesure d'examiner le produit final. Il est cependant possible d'obtenir des microfiches qui correspondent aux normes de qualité de celles existant déjà sur le marché.

MODIFICATIONS ET ADAPTATIONS A APPORTER AUX MODULES EXISTANTS

Acquisitions

Actuellement, ce système est conçu en fonction des besoins de l'UQAM. Il s'agit de modifier ce module pour nos besoins spécifiques. Le comité d'usagers aura à l'évaluer. Les grandes lignes existent et à ce système de base on ajoutera les spécificités du réseau collégial. Il sera intéressant de connaître les achats des autres collèges. Par exemple, sachant qu'une bibliothèque donnée a commandé un ouvrage, on pourra choisir de différer notre achat et attendre de pouvoir consulter ce titre avant de prendre une décision finale.

Vedettes-matière

Le système accepte présentement un vocabulaire libre comme outil d'indexation. Or comme les bibliothèques de collèges ont déjà opté pour le cadre des vedettes-matière de l'Université Laval, il faudrait éventuellement penser à adapter le système à ce besoin spécifique des collèges. Si l'opération s'avérait impossible pour des raisons techniques ou encore si elle implique un coût trop onéreux, le comité d'usagers devra envisager la possibilité de modifier la méthode d'indexation en usage dans les collèges.

Prêt

Advenant le cas où le module de prêt intéresserait quelques collèges, un comité d'usagers verra à en étudier le fonctionnement et les modalités d'application au niveau du réseau.

QUELQUES STATISTIQUES

Les trois collèges participants ont versé 450 notices dans la banque des collèges. Chacun a eu accès au système une centaine d'heures au cours des neuf semaines d'expérimentation. En pratique, il faut plutôt penser à un nombre d'heures plus restreint si nous tenons compte de la période d'ajustement, des pannes diverses et de quelques circonstances incontrôlables.

La bibliothèque du Collège de Maisonneuve a traité 145 titres au cours de l'expérimentation. De ce nombre, 47 ont été obtenus par transfert (41 UQ - 6 Cégep). C'est donc dire que pour presque le tiers des ouvrages (32,4 %) nous n'avons pas eu à fournir de travail de traitement proprement dit. Les cent autres titres ont donc été versés dans la banque des Collèges et éviteront pour ceux qui les ont déjà acquis ou pensent les acheter une duplication onéreuse de traitement.

La bibliothèque du Collège St-Jean a traité 186 titres dont 25 en anglais et 161 en français. De ce nombre, 28 ont été obtenus par transfert (24 UQ - 4 Cégep).

- 45 titres parus avant 1980
- 10 titres parus en 1980
- 25 titres parus en 1981
- 106 titres parus en 1982

Notons que 65 titres avaient déjà été catalogués par la Centrale des bibliothèques.

La bibliothèque du collège Montmorency a traité 122 titres. De ce nombre, 37 ont été obtenus par transfert (34 UQ - 3 Cégep). Rappelons que le Collège Montmorency utilise dans son fonctionnement normal un module de traitement automatisé. Nous avons dû continuer pendant l'expérimentation de faire l'entrée des données dans notre banque locale.

Nous sommes unanimement très satisfaits du système. Nous souhaiterions tout mettre en oeuvre pour l'adopter dans les plus brefs délais.

ANNEXE IV

DUPLICATION DES VOLUMES

LISTE DE ...	% DE DUPLICATION	NB DE VOLUMES	AU MOINS 2 FOIS	AU MOINS 3 FOIS	AU MOINS 4 FOIS	TOUS
LEVIS-LAUZON	54 %	46	25	11	3	1
[illegible]AISONNEUVE	86 %	50	43	32	18	5
SAINT-JEAN	70 %	50	35	22	8	4
CHICOUTIMI	68 %	50	34	24	12	6
MONTMORENCY	76 %	50	38	27	12	4
	71 %	246	175 71 %	116 47 %	53 21,5 %	20 8 %

ANNEXE V

BIBLIOGRAPHIE

Champagne, André et Micheline Letendre. Module de catalogage: fonctionnement et contenu des zones. Montréal, UQAM. Services des bibliothèques, 1981. 56 p. + 3 annexes.

Digital Equipment du Canada Limitée. Soumission. Kanata, Ont., 1983. 4 p.

D.I.S.C. Rapport sur les coûts afférents à un réseau reliant les collèges du Québec à un système bibliographique (document de travail). Montréal, 1983. 20 p.

Gautier, Monique. Etude de faisabilité sur l'automatisation des bibliothèques des collèges. Montréal, D.I.S.C., 1981. 18 p.

Gautier, Monique et al. Mémoire-synthèse et proposition pour l'automatisation des bibliothèques des collèges. Montréal, D.I.S.C., 1982. 17 p.

Léveillé, Jean-M.-Bernard. Informatique documentaire: dossier de travail préparé pour le Comité sur l'implantation de l'informatique dans les bibliothèques de cégeps. Montréal, 1979. 29 p.

Manseau, Hubert. SIGIRD: grille de tarification, 1er juin 1982 au 1er mai 1983. Montréal, UQAM, 1982. 2 p.

Meynard, Roch et Normand Rochon. SIGDOC/UQAM: description sommaire des fichiers (document de travail). Montréal, UQAM, 1980. 9 p.

SIGIRD: Information générale. Montréal, UQAM, 1982. 17 p. + annexes.

Université du Québec. Groupe de travail des directeurs des bibliothèques. Catalogue collectif automatisé des ressources documentaires du réseau de l'Université du Québec: devis d'ensemble. Québec, Université du Québec, 1979. 12 p. + annexes.

Université du Québec à Montréal. Service des bibliothèques: Guide de l'utilisation: accès à BADADUQ par le module de repérage de SIGIRD: système intégré de gestion informatisée des ressources documentaires. Montréal, 1982. 38 p.

UTLAS. Barème des tarifs en vigueur à partir du 3 mai 1982. Toronto, 1982. 15 p.

UTLAS. Devis estimatif pour la Fédération des Cégeps. Toronto, 1982. 36 p.